

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2014**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 Décembre 2014, s'est réuni en séance publique le MARDI 16 DECEMBRE 2014 à 20h30, à la mairie, sous la présidence de M.TASSIN, Maire.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

*M. TASSIN, Maire,  
M. DEGREMONT, M. CONTANT, Mme COLLET, Mme BOUZIANE Adjoints,  
M. VAN HILLE, M. MOSSER, Conseillers Municipaux délégués,  
M. PONSARD, Mme BOURGEOIS, Mme DESPLANCHES, Mme FERON, Mme LECOQ, Mme TORTRAT,  
M. PANIER, Conseillers Municipaux*

**Absente excusée :** *Mme LIENKE*

**Secrétaire de séance :** *Mme BOURGEOIS*

\*\*\*\*\*

M. le Maire déclare ouverte, à 20 h 40, la séance du Conseil Municipal.  
Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme BOURGEOIS secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Le procès-verbal de la séance du 13 Novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

**1.- MODALITES DE MISE EN OEUVRE D'UN REGIME D'ASTREINTE POUR LES AGENTS TECHNIQUES :**

Monsieur le Maire expose les différents motifs qui nécessitent le recours aux régimes des astreintes (continuité de service, impératif de sécurité,...) afin de garantir la sécurité des usagers du domaine public, de maintenir une utilisation totale ou partielle de ce domaine public. Les périodes d'astreintes seront décidées en fonction des conditions météorologiques (périodes hivernales).

Le Conseil Municipal, **autorise à l'unanimité** M. le Maire à instituer le régime d'astreinte pour les agents techniques.

**2.- LISTE DES EMPLOIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION PRECAIRE DU LOGEMENT DE FONCTION :**

M. le Maire explique l'obligation selon l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance en raison des contraintes liées à l'exercice de ces emplois.

Le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction dans la commune de Gouvernes comme suit : agents de la filière technique (stagiaire ou titulaire).

**3.- RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS TEMPORAIRES :**

Le recensement a lieu tous les 5 ans, le prochain aura lieu du 15 Janvier au 14 Février 2015. Au vu du nombre d'habitants de Gouvernes, il est nécessaire de nommer 2 agents recenseurs à temps incomplet ainsi qu'un agent coordonnateur.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de nommer 2 agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

**4.- ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2015 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2015 :**

Selon l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité d'assurer l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement, durant la période courant du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice jusqu'au vote du budget. Cette possibilité est limitée en montant au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2015 avant le vote du budget primitif 2015, dans les limites définies.

## **5.- SUBVENTION A L'ASSOCIATION ARIANE**

M. le Maire fait une présentation de l'association, son objectif est de promouvoir des projets culturels et sportifs pour les enfants et adolescents du service de psychiatrie de l'hôpital de jour de Marne la Vallée

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'allouer une subvention de 1000 euros à l'association Ariane, au titre du budget 2014.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

### SDESM :

Suite à l'adhésion au groupement de commande de gaz du SDESM, il a été retenu l'entreprise GDF qui présente la meilleure offre. La commune est concernée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Par ailleurs, l'entretien de l'éclairage public sera assuré par le SDESM à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### PLU :

Concernant l'appel d'offres pour l'élaboration du PLU, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le vendredi 12 décembre pour l'ouverture des plis, nous avons reçu 3 réponses, l'analyse des offres est en cours par notre Cabinet d'urbanisme. Une prochaine CAO aura lieu en Janvier 2015.

### TAP :

M. Degrémont, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de la vie scolaire félicite les participants de la commission vie scolaire pour la réalisation du questionnaire qui a été distribué à l'ensemble de l'école, celui-ci vise à évaluer les TAP, leur organisation, leur contenu, ce qu'en pensent parents et enfants, il y est également abordé la suite de l'organisation des TAP pour 2015.

M. Degrémont précise que la mise en place des TAP en septembre 2014 a été faite et décidée par le conseil d'école.

L'organisation des TAP n'est pas figée, le comité de pilotage donnera son point de vue sur de nouvelles propositions, la commission vie scolaire et le conseil d'école se réuniront pour décider.

### SECURITE :

M. Degrémont donne les chiffres des 3 dernières années transmis par Mme la Commissaire de Police du commissariat de Lagny concernant la sécurité sur Gouvernes (cambriolages, vols de voitures, dégradations,...), ces chiffres montrent une stabilité.

Séance levée à 22 heures 00.

Fait en Mairie, le 22 Décembre 2014  
Le Maire,  
Jean TASSIN